

La charte de qualité



Votre enfant s'apprête à débiter une formation en hôtellerie restauration, domaine où le respect de certaines exigences est incontournable, en particulier concernant les tenues et le comportement professionnels.

Ces exigences sont essentiellement liées à l'hygiène et à la sécurité au travail.

Par cette charte vous vous engagez, ainsi que votre enfant à respecter ces exigences. dans le cas contraire tout manquement sera sanctionné.

Comportement professionnel

Les élèves doit :

- Etre assidu ET ponctuel
- Respecter les consignes ET être poli
- Avoir une parfaite hygiène corporelle
- Respecter les personnes, les lieux et les matériels
- Fournir un travail personnel sérieux et régulier
- Garder la maîtrise de soi
- Etre honnête et Etre sobre
- le temps des vestiaires n'est pas pris sur le temps de cours.

LYCEE
DARCHÉ



Conscients des modes et tendances qui touchent particulièrement les coupes de cheveux, il n'en reste pas moins que les exigences liées à nos métiers ne nous permettent pas de tolérer ce genre de fantaisie dans ce domaine. Nous attirons donc votre attention sur les points suivants:

- **Les cheveux courts pour les garçons ou attachés avec soin pour les filles.**



Les coupes à blanc, dessins au rasoir, coloration ou décoloration sont interdites.

- **Les piercings, plaques cutanées, écarteurs et tatouage visibles ne sont pas autorisés. Pour les filles une seule boucle d'oreille par oreille et rien pour les garçons.**

- **Les bijoux doivent être enlevés lors de chaque activité professionnelle.**

- **Pour les garçons le rasage doit être quotidien.**



Vous devez être rasé du jour.

- **Le maquillage doit être discret pour les filles tout comme le PARFUM**

- **Le vernis à ongles de couleur est INTERDIT. Le vernis ou gel transparents, french classique sont autorisés en service, il est totalement interdit en cuisine.**



Tout élève n'ayant pas sa tenue professionnelle complète et conforme, verra sa note d'activité professionnelle sanctionnée.

En cas de manquement répété,

La Directrice Déléguée aux Formations Professionnelles et Technologiques de l'établissement ou la vie scolaire contacteront la famille afin de compléter la tenue ou prendre en charge son enfant.

Si le **NON-respect persiste** des sanctions seront mises en place :

- Heures de retenue,
- Journées d'exclusion ou d'inclusion,
- Avertissement de conduite.

Absentéisme!

Concernant l'absentéisme, toute journée de cours d'activité professionnelle non effectuée sera rattrapée durant une période de formation en milieu professionnel, hors dates prévues et temps scolaire.



Ly et approuvé

Signature.

Signature.